



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2021-342 abolissant le fonds de roulement et abrogeant les règlements numéros 2016-285 et 2016-291 a été adopté par le conseil de la MRC ce 17 mars 2021. Ce règlement a pour objet d'abolir le fonds de roulement.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, bureau 100, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au [greffe@haute-yamaska.ca](mailto:greffe@haute-yamaska.ca). D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/>.

Fait à Granby (Québec), ce 26 mars 2021.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

*(signé)*  
Johanne Gaouette